



*République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail*

Cabinet du Premier Ministre

*Système de suivi du travail des enfants
dans le cadre de La certification
du processus de production du cacao.*

Le Comité de Pilotage

Résumé du rapport

Contact :
Mme Acquah Assouan
+ 225 20 20 29 41/42/43/44

Rapport d'évaluation des actions de remédiation engagées dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture

Contexte

Le travail des enfants dans la production du cacao fait l'objet d'une attention soutenue ces dernières années. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, déploie depuis 2001, des efforts conséquents pour apporter une réponse idoine et durable à la problématique des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture. A cet effet, le protocole Harkin-Engel, signé en 2001, a été adopté par le Gouvernement ivoirien et toutes les parties prenantes comme cadre privilégié des actions de lutte contre les pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture. Aux termes du protocole, un processus transparent et crédible de certification doit être mis en œuvre sur 50 % des zones de production de cacao en Côte d'Ivoire au 1^{er} juillet 2008.

La certification est un cycle d'amélioration continue des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture, comportant quatre (4) étapes que sont :

- L'enquête initiale de diagnostic ;
- La publication du rapport d'enquête ;
- La mise en œuvre d'actions de protection sociale (en réponse aux résultats d'enquête) ;
- La vérification indépendante.

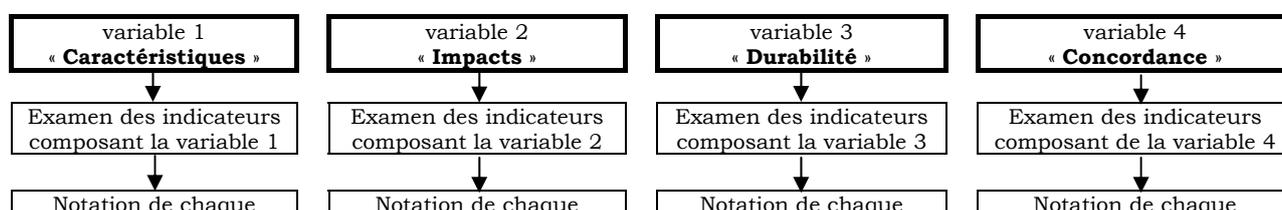
La présente étude est entreprise dans le cadre de la troisième étape du cycle de certification, étape relative à la mise en œuvre des actions de protection sociale (ou « remédiation »). Elle vise à identifier et à évaluer les impacts des actions de remédiation qui ont été adoptées sur le terrain.

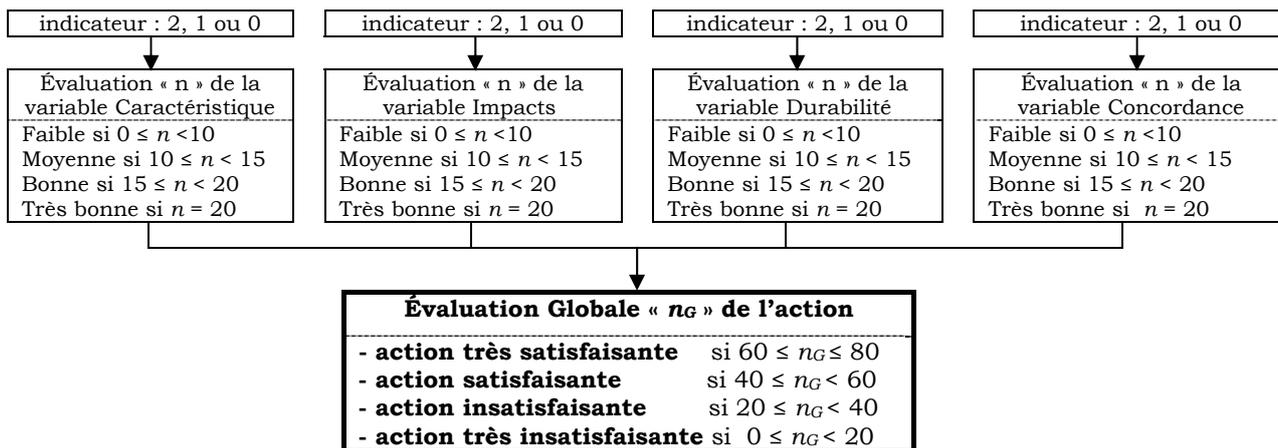
Methodologie

Cette étude a été exécutée en trois phases successives : préparation à la collecte de données, collecte de données proprement dite et analyse des données. La collecte des données sur le terrain s'est faite à travers une enquête sur 14 départements de production de cacao couvrant les zones Sud, Est, Centre, Sud-ouest et Ouest. Sur l'ensemble de ces départements 22 localités villageoises ont été parcourues. Cela a permis d'enquêter un total de 138 cibles dont 97 producteurs (chefs de ménage), 7 communautés et 34 enfants. En outre, 20 structures promotrices d'actions de remédiation et 8 autorités locales (préfets, sous-préfets, chefs de village) ont été interviewées. L'enquête s'est déroulée du 04 au 18 mai 2008 et a été effectuée par deux équipes composées chacune de deux enquêteurs.

L'enquête a permis d'évaluer un total de 32 actions de remédiation menées sur le terrain dont 2 AGR, 7 SMO, 6 FRC, 4 INF, 5 RRS, 3 ASS, 5 CDU. Chaque action a été examinée suivant 4 variables : caractéristiques, impacts, durabilité et concordance avec les priorités nationales. Chacune de ces variables a été appréciée à travers des indicateurs pertinents autour desquels ont été construits les supports de collecte des données.

SCHÉMA RECAPITULATIF DE LA METHODE D'ÉVALUATION DE CHAQUE ACTION





Principaux résultats

- Les actions de remédiation sont en moyenne satisfaisantes lorsqu'elles sont appréciées globalement du point de vue de leur pertinence, impacts et durabilité. Leurs objectifs sont concordants avec les grands principes de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
 - Prises individuellement, seules les actions de cacaoculture durable (CDU), d'infrastructure (INF) et de formation et renforcement de capacité (FRC) sont jugées très satisfaisantes. Elles présentent des profils suivants : bonnes caractéristiques, bons impacts, bonne durabilité et une parfaite concordance avec les priorités nationales. Elles contribuent donc fortement à la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
 - Les actions de sensibilisation et mobilisation (SMO) et les actions de retrait et réinsertion sociale (RRS) sont jugées globalement satisfaisantes. Elles présentent un profil moyen et contribuent de manière significative à la lutte contre les pires formes de travail des enfants ;
 - Par contre, les activités génératrices de revenus (AGR) sont jugées insatisfaisantes. Elles ne présentent aucun effet direct perceptible.

- L'action « cacao-culture durable » apparaît comme un thème et une action pivot potentiellement la plus structurante à deux titres :
 - au niveau des interventions, c'est-à-dire de toutes les autres actions ;
 - au niveau de différentes parties prenantes, c'est-à-dire l'État, les Structures professionnelles d'animation rurale, la Recherche scientifique, la Vulgarisation, les Industriels/Exportateurs et les Coopératives.

Recommandations

Les recommandations sont formulées suivants trois axes :

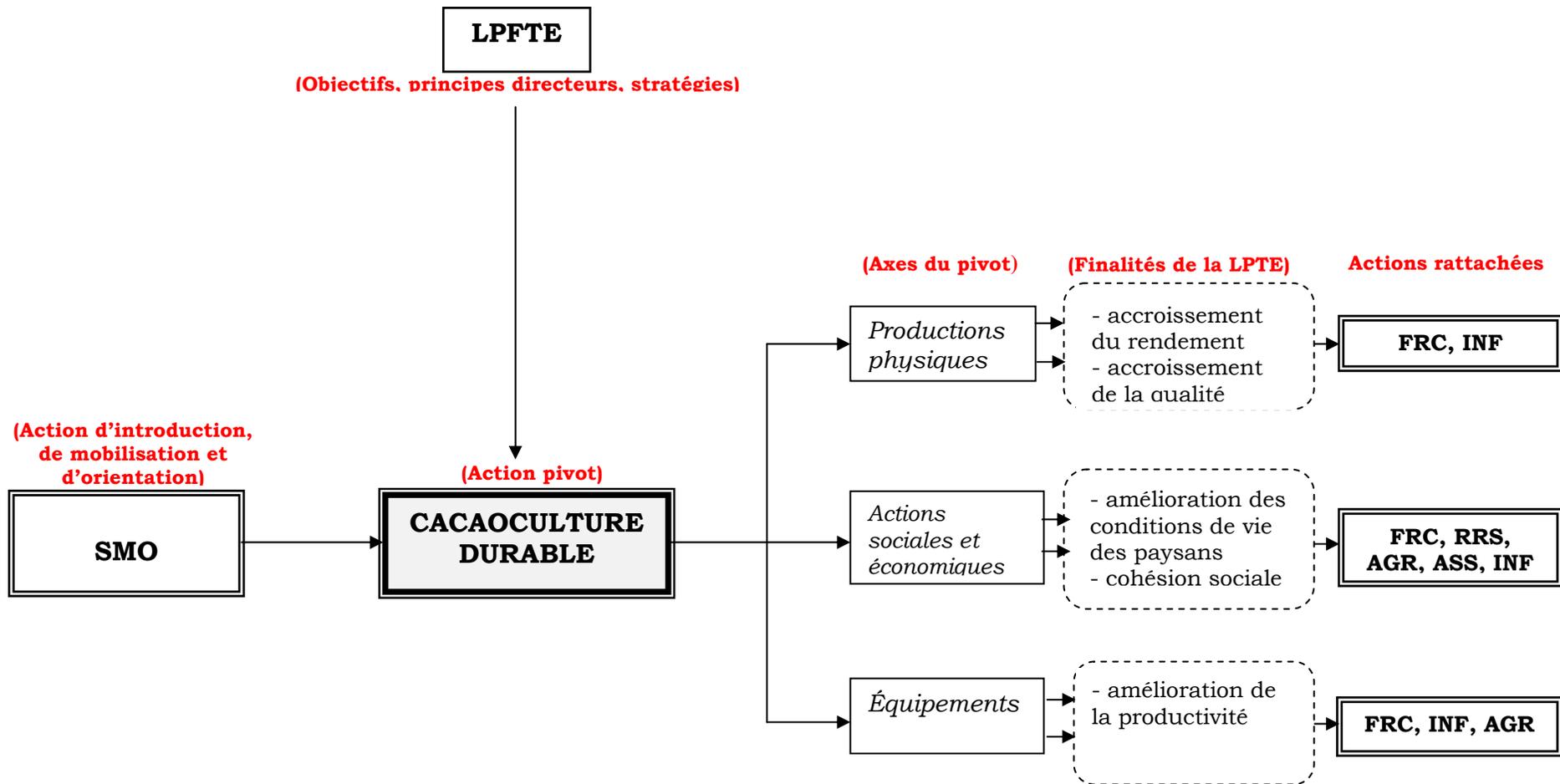
- Les actions de remédiation :
 - Formaliser les messages et les axes clés de la lutte contre les pires formes du travail des enfants (LPFTE) pour les actions de sensibilisation ;
 - Formaliser les concepts de « retrait » et de « réinsertion » de manière rigoureuse ; les termes « protection » et « réorientation » sont plus réalistes, plus mobilisateurs et plus opérationnels ;
 - Structurer toutes les actions de remédiation autour de l'action « cacao-culture durable » prise comme thème et action pivot ;
 - Adopter des démarches participatives dans l'identification et la mise en œuvre des actions de remédiation pour en garantir la durabilité ;
 - Mettre en place un fonds pérenne d'amélioration de la qualité de la cacao-culture dans le cadre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

- Les parties prenantes :
 - Assigner un rôle de structure pivot aux structures professionnelles d'animation rurale et/ou d'appui conseils (ONGs, cabinets de formations, etc.) lorsque leurs capacités à animer des démarches participatives et structurantes sont prouvées ;
 - Entreprendre une formation systématique des ONGs actuellement actives dans le cadre des actions de remédiation aux outils et démarches participatives ;
 - Élaborer un référentiel consensuel et opérationnel de l'évaluation des actions de remédiation dans le cadre du partenariat entre l'État et les autres acteurs ;
 - Promouvoir des relations contractuelles opérationnelles entre les différentes parties prenantes.

- Les perspectives de l'évaluation des actions de remédiation :
 - Élaborer un référentiel consensuel et opérationnel de l'évaluation des actions de remédiation dans le cadre du partenariat entre l'État et les autres acteurs. Ce référentiel peut être établi en affinant, au besoin, la démarche et les critères d'évaluation utilisés par les Experts de la présente étude.

La structuration des actions de remédiation et la structures des parties prenantes autour de l'action « cacao-culture durable » sont schématisées comme suit :

SCHÉMA DE STRUCTURATION DES ACTIONS DE REMEDIATION



STRUCTURATION DES PARTIES PRENANTES À TRAVERS LE THÈME DE LA CACAOCULTURE DURABLE

